

## Projet SAM : SudAgroMétéo

SAM a été créé durant la période 2013 à 2015 dans le cadre d'un projet financé à 40% par l'Europe (Fonds FEDER), 40% par l'ex. région Languedoc-Roussillon et 20% autofinancé par la profession (Association des producteurs de pomme du Languedoc + ex. CEHM devenu SudExpé).

**L'objectif du projet est de proposer aux producteurs un outil d'acquisition permettant la valorisation agronomiques de données agro-climatiques.**

### Les principes de fonctionnement :

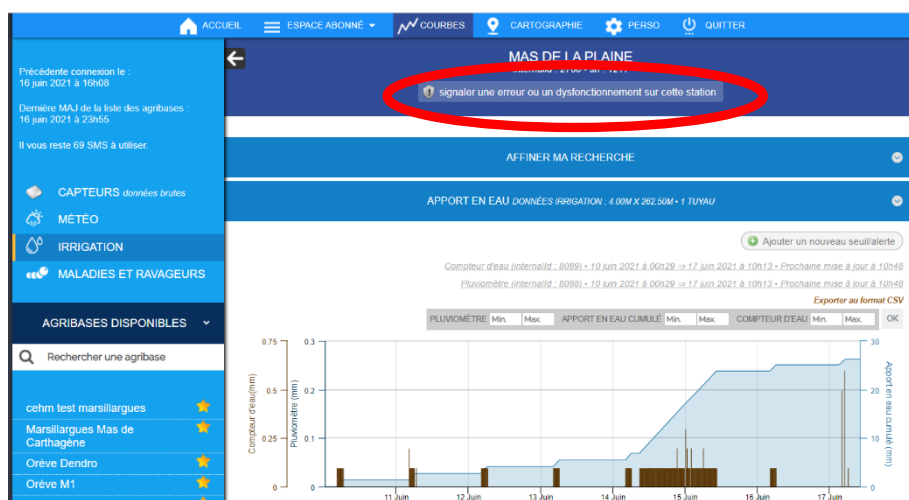
- Les stations d'acquisition appartiennent au gestionnaire de SAM (CEHM devenu SudExpé) qui en choisit le site d'implantation en vue d'optimiser le maillage et la représentativité agro-climatique de la zone.
- Les producteurs adhèrent individuellement ou collectivement, par l'OP ou la coopérative.
- Le montant de la cotisation est fixé à 26 €HT/ha et par an (référence 2020).
- L'accès à la plateforme ([www.sudagrometeo.fr](http://www.sudagrometeo.fr)) se fait via un compte individuel. Les codes d'accès sont fournis au moment de l'adhésion puis renouvelés ou mis à jour sur simple demande.
- Chaque producteur possède un compte propre, sur ce compte il fixe lui-même les seuils et alertes qui lui conviennent. En cela il peut être aidé par SudExpé ou son conseiller technique.
- En cas d'abonnement collectif, le technicien dispose d'un compte « groupe » qui lui permet, s'il le désire, un échange direct avec ses producteurs adhérents. Dans ce cas, chaque producteur dispose malgré tout d'un compte individuel dont il a l'entière maîtrise.
- Les comptes sont individuels, les données d'une station peuvent être visualisées à partir de plusieurs comptes, mais les seuils et alertes dépendent du compte individuel et ne sont pas liés à la station.
- Pour le réseau pomme, toutes les stations du réseau sont accessibles à partir de chaque compte individuel (mutualisation des données).

### Formation :

- Une formation est systématiquement proposée aux nouveaux utilisateurs après leur adhésion, elle peut être individuelle pour un indépendant, ou collective pour une OP (Programme de formation Vivea).
- Par la suite des formations de perfectionnement sont proposées régulièrement selon la demande des utilisateurs. La dernière a été proposée le 28 mars 2019.
- Les ingénieurs et techniciens de SudExpé sont disponibles pour toutes questions en relation avec les données mises à disposition et/ou l'interprétation des OAD disponibles sur le site de SAM.

## Entretien et services SAV :

- SudExpé assure l'entretien des stations, une visite annuelle est assurée au minimum. A cette occasion, les capteurs sont vérifiés ou changés si nécessaires. Ce service est intégré à l'abonnement.
- Les capteurs liés à la parcelle (compteur d'eau, sondes d'humidité de sol, dendromètre...) ne relèvent pas d'un usage collectif, leur remplacement éventuel fait donc l'objet d'une facturation au producteur propriétaire de la parcelle où est installée la station.
- Le dysfonctionnement d'une station ou un défaut de transmission doit être signalée à SudExpé pour qu'une procédure de dépannage soit initiée.
- Un onglet de signalement a été mis en place sur le site de SAM pour signaler un dysfonctionnement :



- Une fois signalée la réparation est assurée aussi vite que possible en fonction de l'urgence (période à risque tavelure par exemple) et des stocks de pièces disponibles.
- Un numéro de téléphone de SAV (sur le boîtier de la station) est mis à disposition pour toute question ou signalement.

## Responsabilité :

- Le service SudAgroMétéo fourni par SudExpé se limite à la fourniture des stations météo et des données recueillies par celles-ci. Le paramétrage des comptes utilisateur et l'utilisation des données fournies par SudAgroMétéo dans les décisions agronomiques ou tout autre type d'utilisation sont sous l'entière responsabilité de l'utilisateur final. La responsabilité de SudExpé ne saurait être engagée dans le cas d'une mauvaise utilisation ou interprétation des données.